

Entretien des ascenseurs du parc social : l'Exécutif parisien salue un saut qualitatif important

Anne Hidalgo présentera au prochain Conseil de Paris le premier bilan des actions des bailleurs sociaux de la Ville pour améliorer la qualité de leur parc d'ascenseurs. Des résultats très positifs, que l'Exécutif veut encore renforcer.

Fin 2011, l'Exécutif parisien a engagé, avec les bailleurs de la Ville, une démarche volontariste d'amélioration de la gestion locative des immeubles sociaux. Parmi ses objectifs : l'amélioration de la qualité de service aux usagers, du niveau de maintenance et de la sécurité du parc d'ascenseurs.

Trois ans plus tard, l'Exécutif a tenu à tirer un premier bilan des actions engagées. Un rapport, présenté par Anne Hidalgo au prochain Conseil de Paris, démontre des résultats très positifs et une importante mobilisation des bailleurs pour accroître la surveillance de leur parc et leur réactivité en cas d'incidents.

Le rapport d'étape, qui analyse la période 2012-2014, souligne :

- **une baisse de 18% du nombre de pannes**, le ratio passant de 9,6 pannes par ascenseur et par an à 8 pannes par ascenseurs et par an ;
- **une baisse de 30% du nombre d'heures d'indisponibilité par ascenseur**. Cette baisse est d'ailleurs constatée chez l'ensemble des bailleurs, démontrant l'effort général de surveillance et de réactivité opéré ;
- **une réduction notable de la durée des pannes** : 0,9% du parc d'ascenseurs a subi plus de 4 pannes de plus de 72h dans l'année écoulée, contre 2% en 2012 ;

Ces améliorations ont été constatées par les locataires, dont le nombre de courriers de réclamations adressés aux bailleurs au sujet des ascenseurs a connu une baisse significative. La RIVP n'a par exemple reçu que 4 réclamations sur l'année écoulée, contre 23 en 2011.

Ian Brossat, adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement, salue ces avancées et veut aller plus loin. Pour cela, il s'appuiera sur l'Association Exigence Ascenseurs (AEA), créée il y a un an. Composée des bailleurs sociaux, des associations d'usagers et d'associations de professionnels, elle a établi un référentiel basé sur cinq critères : sécurité, information des usagers, prévention et formation, entretiens des appareils et dépannage. Il définit le niveau d'exigence attendu des ascensoristes. L'AEA met également à disposition de ses membres un recueil de recommandations qui leur permet de sécuriser au mieux les procédures d'appel d'offre.